PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC, est par la présente donné que lors d'une séance du conseil municipale tenue le 14 juillet 2025, le Conseil municipal de Saint-Chrysostome, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 352-2025 – Règlement harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages

Ce nouveau règlement vise à assurer une harmonisation et une application uniformes et efficientes de différentes règles de vie par les agents de la paix et par l'autorité compétente et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC du Haut-St-Laurent et le ministre de la Sécurité publique. Ce règlement comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Système d'alarme;
- Animaux;
- Stationnement;
- Colportage et vente itinérante;
- Nuisances;
- Sécurité, paix et ordre;
- Parc régional linéaire de la MRC du Haut-St-Laurent et piste cyclable;
- Commerces de regrattiers et prêteurs sur gages.

Ce règlement abroge et remplace les règlements numéro 216-2020, 217-2020, 197-2018, 199-2018, 200-2018, 202-2018, 203-2018 et 204-2018 et leurs amendements.

Le règlement entre en vigueur le 8 septembre 2025.

Il peut être consulté sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 624, rue Notre-Dame, au Centre culturel Dr Marc Hétu, à Saint-Chrysostome.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 3e jour du mois de septembre 2025.

_____
Isabelle Arcoite
Directrice générale par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

CERTIFICAT DE PUBLIATION

Je soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Chrysostome, résidente de Saint-Basile-le-Grand, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 22h le 3 septembre 2025 sur le site internet de la municipalité au www.mun-sc.ca onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville, en ce jour.

_____

Isabelle Arcoite
Directrice générale par intérim